

Un débat qui provoque la colère au niveau local

Quel avenir pour les contrats aidés ?

Dans le collimateur du gouvernement, les contrats aidés font débat. Leur réduction annoncée trouble sérieusement les collectivités et les associations.

Une banderole barre le frontispice de l'Hôtel de ville de Frontignan-la-Peyrade : « À vendre ». Comme l'école et le cinéma de cette commune moyenne au cœur du bassin de Thau, dans l'Hérault. C'est le moyen qu'a trouvé le maire (PS) pour alerter ses administrés, et au-delà, sur la baisse des contrats aidés (emploi d'avenir, contrat unique d'insertion, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat initiative emploi).

Cette mesure qui guette les territoires, est jugée « onéreuse et peu efficaces. Le taux de retour à l'emploi durable des personnes concernées est, en effet, très faible », a certifié Emmanuel Macron.

La grogne des associations et des collectivités

Leur réduction (149.000 pour l'année en cours alors que 497.000 avaient été financés par l'État en



À Neuville-aux-Bois, les familles estiment que leur école est en danger. (PHOTO D'ARCHIVES)

2016), annoncé l'été dernier, avait provoqué un tollé dans les rangs des associations et des collectivités locales, déjà très remontées contre le pouvoir.

La mèche allumée par l'exécutif a aussitôt mis le feu aux poudres et provoqué un début de panique chez les plus touchés. Tant et si bien qu'Édouard Philippe a enclenché une lé-

gère marche arrière. Face à la grogne, il a consenti à revoir sa copie en accordant un surplus de 320.000. À condition qu'ils profitent aux jeunes en insertion et aux chômeurs de longue durée, qu'ils soient ciblés dans deux domaines, « l'urgence sanitaire et sociale et l'accompagnement des enfants handicapés en

milieu scolaire avec une priorité à l'outre-mer et aux communes rurales ».

« Les renouvellements sont encore possibles, mais actuellement nous ne pouvons plus conclure des emplois d'avenir », tempère Dolores Niollet, chargée relations entreprises à la Mission locale du Pithiverais. Et de toute part se propage une levée

de boucliers, comme ces parents d'élèves qui manifestent à Neuville-aux-Bois et à Pithiviers contre la suppression des EVS (emplois de vie scolaire). Le conseil régional, qui employait 222 contrats aidés, dont la plupart travaille dans les lycées, a dû se séparer de 126 personnes à la fin de l'été. Pour les remplacer, il a dû créer 85

contrats à durée déterminée qui impactent brutalement son budget : 426.000 euros...

Depuis l'instauration des emplois d'avenir, 272 contrats ont été signés dans le Pithiverais. 45,86 % ont trouvé un emploi et 62 % d'entre eux ont été embauchés en CDI ou CDD par leur employeur.

P. L. G

Mieux comprendre

Les emplois d'avenir. Les bénéficiaires des emplois d'avenir sont les jeunes (16-25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés) peu ou pas qualifiés. Ils ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable. On les retrouve principalement dans le secteur non-marchand : collectivités, communautés de communes, maisons de retraite, associations... La durée minimale est d'un an renouvelable deux fois. La durée de l'aide de l'État est fixée à trois ans maximum. Le contrat peut être conclu en CDD ou en CDI. L'aide de l'État est versée sur la base d'un Smic, sachant que la rémunération peut être supérieure.

Les contrats uniques d'insertion (CUI). Ils ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes (jeunes, seniors, handicapés) sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Le contrat unique d'insertion (CUI) prend la forme du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), dans le secteur non marchand et du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand. Le contrat peut être conclu en CDD de six mois renouvelable. Cependant, la durée maximale de l'aide est de 24 mois.

Pithiviers

Une solution trouvée pour le Centre d'activités culturelles

La suppression des contrats aidés posait un problème crucial au centre d'activités culturelles. Après une période de doute, une solution a été trouvée.

Pour Jean-Louis Thierry, président du centre d'activités culturelles de Pithiviers (Cac), la question de l'utilité du poste salarié ne se pose même pas : « Pour que le Cac fonctionne il faut qu'il y ait quelqu'un ». La mission du salarié est en effet essentielle pour coordonner les activités multiples des associations, l'occupation des locaux, assurer la communication interne et externe et l'organisation des manifestations comme le Salon des arts.

Avant les contrats aidés, les emplois jeunes...

Brigitte Meunier qui occupe actuellement le poste a été recrutée en 2014 « mais avant elle, il y avait déjà quelqu'un », rappelle Jean-Louis Thierry qui cite entre autres les emplois jeunes créés il y a 20 ans, les ancêtres des contrats aidés supprimés. Car si l'utilité du poste ne fait aucun doute, son financement pose évidemment



Employée du Centre d'activités culturelles dans le cadre d'un contrat aidé, ici à l'œuvre lors de la préparation du Salon des arts, Brigitte Meunier sera rémunérée par la Ville à partir de l'année prochaine.

problème. Pour une association qui souhaite garder accessibles à tous les activités culturelles et de loisirs, répercuter le coût

du salarié sur les adhérents n'est guère envisageable puisque selon Jean-Louis Thierry, il reviendrait à doubler les

cotisations. Après l'annonce de la suppression des contrats aidés, le président a donc recherché une solution : « On m'a

d'abord orienté vers le service civique qui ne correspond pas du tout aux besoins puis vers les aides Cap asso de la Région

mais nous n'étions pas éligibles... »

Dans un premier temps, pour maintenir les activités, le bureau du Cac a donc décidé de prendre en charge le salaire pour une dizaine d'heures hebdomadaires sur ses fonds propres, ce que la trésorerie pouvait permettre pour terminer l'année, en attendant une solution plus durable...

La Ville prendra en charge

Cette solution sera finalement donnée par la mairie qui prendra en charge la dépense à partir de l'année prochaine compte tenu de l'utilité du poste.

La ville de Pithiviers elle-même n'est pas impactée par la suppression des contrats aidés : « Nous n'avions que six contrats aidés en voirie et espaces verts mais les jeunes qui les occupaient ont été recrutés » explique le maire, Philippe Nolland, plutôt satisfait d'avoir résisté à l'époque aux appels de l'État pour créer des emplois « jetables ». « Il ne sert à rien de recruter quelqu'un pour le laisser ensuite sans solution », fait-il remarquer.

CHRISTIAN SIRET

Comment faire ?

« Il n'y a aucune alternative »

Se former pour intégrer le monde du travail. Le sujet est sensible, notamment pour la jeune génération. Elle représente 16,9 % des 2.541 chômeurs du Pithiverais, à fin septembre.

« On a beaucoup de mal à obtenir la confiance des jeunes et là, on leur a démontré qu'ils avaient raison », souligne Monique Bévière, présidente de la Mission locale du Pithiverais. L'annonce de la baisse du nombre de contrats aidés, pourtant créés par le « forcing » auprès des employeurs, notamment des collectivités ayant joué le jeu, a été trop brutale. « C'était pour faire des économies mais on se rend compte que l'État reporte la dépense sur le RSA », s'agace-t-elle. Depuis cette nouvelle fracassante, il faut donc trouver des alternatives aux contrats aidés. L'État incite au recours au service civique. Soit. « Il n'y a aucune alternative à ce type de contrats de travail », tranche Catherine Duverger, directrice de la Mission locale. Première-

ment, le Service civique s'adresse exclusivement aux 16-25 ans, contrairement aux emplois aidés. Ensuite, il s'agit d'un engagement citoyen et volontaire qui ne donne pas lieu à une véritable formation. Et surtout, la rémunération d'un jeune en Service civique est moindre : qu'il s'agisse d'un mi-temps à 24 heures hebdomadaires, le minimum, ou d'un temps complet, elle sera toujours de 580 € nets mensuels. « On ne peut pas embaucher sur n'importe quel poste », ajoute la directrice, citant pêle-mêle des domaines possibles tels que la solidarité ou l'éducation pour tous.

De son côté, le département du Loiret a lancé un plan action emploi, pour tous. Il se concentre autour de plusieurs objectifs, dont la création d'une plateforme « permettant d'apprécier les aptitudes des bénéficiaires du RSA afin de mieux les orienter », l'accompagnement vers la reprise progressive d'un emploi, notamment avec le Service civique, ou encore l'action sur la mobilité en zone rurale. Vaste programme.

AMBRE CHAUVANET

La suppression des contrats aidés s'est traduite à Neuville-aux-Bois par le non-renouvellement du contrat d'une employée de vie scolaire (EVS). Les parents d'élèves se mobilisent, car pour eux, cette suppression de poste pourrait être lourde de conséquences.

« J'adorais ce que je faisais, j'étais épanouie au travail », raconte Sophie Bouard, qui était encore l'EVS de l'école de Neuville-aux-Bois à la rentrée de septembre. « J'étais en train d'accrocher les listes d'élèves au tableau d'affichage devant l'école, quand j'ai croisé une autre EVS qui m'a dit : « Tu es au courant ? Nos contrats ne sont pas renouvelés ». J'ai appris ça sur le trottoir, devant l'école », se souvient-elle. Le sourire se fait crispé. Car son contrat a bien pris fin le 15 septembre. Cela faisait un an que Sophie Bouard effectuait du travail administratif aux côtés de la directrice, Valérie Martins. C'était aussi elle qui s'occupait de répondre à l'accueil, et d'accompagner les élèves hors de l'école pour les rendez-vous médicaux. « On ne peut pas jeter les gens comme ça

Une employée de vie scolaire en moins

Une école en surchauffe



Sophie Bouard a été employée de vie scolaire pendant un an à l'école de Neuville.

du jour au lendemain. Ce sont des gens qui se retrouvent au chômage, à qui on dit d'aller faire des formations, mais moi ce contrat, je l'ai choisi », insiste Sophie Bouard.

Un grain de sable dans l'engrenage

Depuis son départ, à l'école de Neuville, les parents ne décolèrent pas. « C'est inadmissible. Supprimer ce poste, c'est mettre un grain de sable dans l'engrenage », assurent

Laure Durand et Mickaël Dos Santos, parents d'élèves délégués. « Nous avons une classe Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui accueille des enfants handicapés qui ont des rendez-vous médicaux sur le temps de classe. Sans EVS, l'organisation devient difficile. Sans parler de la charge administrative pour la directrice. Pour tous les enfants qui arrivent en retard, maintenant, il n'y a per-

sonne qui est là pour ouvrir la porte avant la récréation. Si un enfant est malade, c'est l'enseignante qui s'en occupe, au détriment de sa classe », détaillent-ils. Les conséquences sont déjà là.

Manifestation, pétition, les parents restent mobilisés. Vendredi 10 novembre, ils seront devant l'école avec leurs banderoles « École en danger, EVS supprimée ».

MARIE JOUSSEAUME

Les politiques se mobilisent

Favorable à un moratoire

Jean-Pierre Sueur réclame un moratoire. Le sénateur du Loiret milite pour le maintien de tous les emplois aidés existants.

Saisi par des élus, des responsables d'associations (notamment celles qui œuvrent auprès des handicapés), des responsables d'établissements scolaires, le sénateur du Loiret, confortablement réélu en septembre, a pris sa plus belle plume pour défendre les contrats aidés auprès du Premier ministre, Édouard Philippe, dont « l'arrêt brutal plonge les plus jeunes tout particulièrement dans le désarroi. Ces suppressions n'ont donné lieu à aucune anticipation, ni concertation et entraînent de lourdes difficultés ».

Il milite donc pour un moratoire qui se traduise, dans l'immédiat, par le maintien de tous les emplois aidés existants. Le gouvernement lui a partiellement donné raison en créant une mission sur les « dispositifs actuels à renforcer ou à modifier » qu'il a confié à Jean-Marc Borello, président du groupe SOS (économie sociale et solidaire).

Pour autant, Jean-Pierre



Le sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur.

Sueur ne nie pas la réalité. « Le débat est ancien. Depuis 30 ans, les emplois aidés font des allers et retours sous diverses formes et ce n'est pas la première fois que de tels dispositifs sont mis en cause. Même si l'économie connaît une embellie, l'ennui c'est qu'on est loin d'une situation où les entreprises créent du plein-emploi. Il y a une population qui reste sur le carreau, je pense notamment aux jeunes en difficulté qui ne trouvent pas d'emplois. L'avantage des emplois aidés, c'est que ça permet de leur mettre le pied à l'étrier en vue de leur future insertion professionnelle. D'autre part, certaines tâches sont

indispensables comme les emplois d'auxiliaire de vie scolaire ».

Brutal et irrespectueux

Bien qu'elle ne soit pas de la même chapelle, la députée (LR) de la 5^e circonscription, Marianne Dubois, s'en prend, elle aussi, à la méthode : « Cette décision est brutale et irrespectueuse notamment vis-à-vis des associations qui font un travail formidable », regrette-t-elle en citant le cas de l'Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de Neuville-aux-Bois qui a dû se séparer de trois emplois aidés sur les neuf qui avaient été recrutés.

P. L. G.

Yèvre-le-Châtel

Le patrimoine menacé ?

À Yèvre-le-Châtel, l'association Les compagnons de la Châtellenie emploie trois contrats aidés pour entretenir le village. Leurs contrats arrivent à échéance.

S'il y en a un qui n'est pas à la fête, c'est bien Alain Di Stéfano qui, comme maire de Yèvre - mais surtout comme président des Compagnons de la Châtellenie - tient les rênes d'une commune labellisée : Plus beau village de France (le seul du Loiret), et trois fleurs, soit 100.000 visiteurs par an et 7.000 entrées payantes pour visiter la forteresse. Un tel décor, qui ne souffre pas la médiocrité, contraint l'association - désargentée - à recruter des bras pour l'accueil et l'entretien du village.

Depuis l'instauration des fameux Travaux d'utilité collective (Tuc) dans les années 80, Alain Di Stéfano s'est constamment tourné vers les emplois aidés dont le travail contribue grandement à la réputation et à l'esthétique du site. Trois personnes, « dont nous sommes plutôt satisfaits », observe-t-il, y veillent en permanence, rémunérées sur la base



L'église Saint-Lubin, l'un des sites dont les trois employés en contrat aidé ont la charge.

d'un Smic pour vingt heures hebdomadaires de travail (628 € bruts). « Ils assurent l'accueil des visiteurs, taillent et plantent. Sans eux, on ne pourrait pas fonctionner. C'est un cercle vertueux : c'est parce qu'on les a qu'on peut accueillir le public et c'est parce qu'on a des visiteurs qu'on peut les payer. Si on n'en a plus, on ne pourra plus assurer l'ouverture du château et l'entretien du village, ce qui risque de mettre en cause l'économie du village, l'un des principaux sites touristiques du Nord-Loiret, nos animations et notre label », craint Alain Di Stéfano. « Nous avons aussi un

rôle social et c'est utile pour tout le monde : nous accompagnons des personnes qui ont du mal à retrouver un emploi dans le secteur marchand. Sinon, ces gens atterrissent à Pôle emploi, restent chez eux et finissent au RSA (Revenu de solidarité active). Parmi nos trois emplois aidés, nous avons un travailleur handicapé. Chez nous, il a trouvé sa place ». Le 1^{er} mars prochain, leur contrat arrive à échéance et Alain Di Stéfano ne sait pas comment il pourra pallier à la suppression annoncée des contrats aidés pour son village.

P. L. G.